

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 23 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Date de convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. BERNARD, Mme BOURGADE, M. CHRETIEN, M. CULLERIER, Mme FERNANDEZ, Mme GIRARD-DIAZ, M. HEINTZ, Mme RAMON, M. REGNIER, Mme RIEU, Mme SACCON, Mme SECCO, Mme SIMON CHEYRADE.

Etaient absents : M. BARBESSOU (pouvoir à M. CULLERIER), M. BAUCHOT (pouvoir à M. CHRETIEN), Mme BIGOT (pouvoir à Mme SACCON), M. LAMBEL (pouvoir à Mme BOURGADE), M. LEFRAIS (pouvoir à M. REGNIER), Mme POISSON (pouvoir à Mme SIMON CHEYRADE).

Secrétaire de séance : Mme SECCO

### Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020 est adopté à l'UNANIMITÉ.

### DÉLIBÉRATIONS

#### DCM 2020-07-01 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite à un changement d'emploi du temps d'un agent. Madame le Maire donne lecture du tableau par grade pour la filière suivante : technique.

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

Pour la filière technique :

**SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>).

**CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>).

**APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs qui sera effective à compter du 8 septembre 2020.

**ARRÊTE** l'état du personnel tel qu'annexé à la présente délibération.

<p align="center"><b>DCM 2020-07-02 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »</b></p>
---

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2019-12-15 en date du 3 décembre 2019 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉSIGNE** le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Mme BOURGADE Laurence, Maire, en qualité de titulaire
- Mme RIEU Gaëlle, conseillère municipale, en qualité de suppléante

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DCM 2020-07-03 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner des élus municipaux qui représenteront la commune de Saint-Morillon au sein des différentes commissions thématiques de la Communauté de communes de Montesquieu. Madame le Maire fait appel à candidature.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉSIGNE** en tant que délégués aux commissions thématiques de la CCM les conseillers municipaux suivants :

<b>COMMISSIONS THÉMATIQUES</b>	<b>MEMBRE TITULAIRE</b>	<b>MEMBRE SUPPLÉANT</b>
JEUNESSE ET CITOYENNETÉ	Vanessa GIRARD-DIAZ	Jérôme BARBESSOU
INFRASTRUCTURES ET VOIRIES	Laurence BOURGADE	Valérie SIMON CHEYRADE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Laurence BOURGADE	Catherine BIGOT
PATRIMOINE BÂTI ET RÉSEAUX	Valérie SIMON CHEYRADE	Danielle SECCO
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Jean-Marc HEINTZ	Nicolas RÉGNIER
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	Valérie SIMON CHEYRADE	Cyril CULLERIER
SOLIDARITÉS ET PETITE ENFANCE	Jérôme BARBESSOU	Vanessa GIRARD-DIAZ
GESTION DES DÉCHETS	Pierre LAMBEL	Laurence BOURGADE
RÉGIMES HYDRAULIQUES	Valérie SIMON CHEYRADE	Géraldine SACCON
FINANCES	Jean-Marc HEINTZ	Marie-Nicole FERNANDEZ

**DCM 2020-07-04 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRES DU CISPD**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est « le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes ».

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉSIGNE** Madame Laurence BOURGADE, Maire comme déléguée unique de la commune de Saint-Morillon auprès du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour la durée de son mandat.

## DCM 2020-07-05 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRES DE LA CIA

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) a pour rôle de :

- dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports dans l'intercommunalité
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles
- établir un rapport annuel, et remis au préfet, président du conseil départemental, au CDCPH ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments et lieux de travail concernés. Ce rapport « fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ».

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉSIGNE** Madame Valérie SIMON CHEYRADE, Adjoint au Maire, comme déléguée unique de la commune de Saint-Morillon auprès de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) pour la durée de son mandat.

## DCM 2020-07-06 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLEANT AUPRES DE LA CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉSIGNE** Madame Laurence BOURGADE, Maire, en tant que délégué titulaire de la commune de Saint-Morillon auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée de son mandat.

## DCM 2020-07-07 : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur HEINTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou voir leur imputation ajustée sur le budget de l'exercice 2020 comme suit :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				

Article 21568 – Matériel incendie Opération 161 – Défense incendie		+ 1 000 €		
Article 2188 – Autres immo. corporelles Opération 172 – Matériel festivités et associations	- 1 000 €			

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## QUESTION DIVERSE

- La piste de Calenta :

M. BERNARD prend la parole et interroge Madame le Maire sur l'état de la piste de Calenta qui était fortement dégradé. Il ajoute qu'une réfection semble avoir été faite avec des morceaux de tuiles ou de parpaings, ce qui pose le problème de sa dangerosité.

Madame le Maire répond que les services techniques et le secrétaire général n'ont pas eu cette information et qu'il faudrait les en informer directement.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 20.